



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

BUDGETS 2021

Note de présentation du Maire
Roland BRUNO

En séance du conseil municipal du 13 avril 2021 nous avons fait le choix de présenter les budgets de façon didactique et synthétique afin d'examiner lors d'une seule séance et sur un même document :

- Un rappel du Budget 2020,
- Une présentation du Compte Administratif 2020,
- Et des explications précises du Budget 2021.

Cette présentation s'est appliquée pour les 5 budgets : budget principal, assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque et parkings.

Une présentation simplifiée mais complète, après des échanges nombreux et fructueux lors des travaux préparatoires, favorise la compréhension de tous. Nous disposons ainsi tout à la fois de l'évolution de nos recettes et de nos dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Bien évidemment, afin d'en débattre en séance du conseil municipal du 13 avril 2021, les liasses budgétaires règlementaires ont été transmises le 09 avril à l'ensemble des Conseillers municipaux accompagnées du compte rendu de la commission des finances réunie le 3 avril.

BUDGETS : FRUITS DE NOMBREUX ECHANGES

Ces éléments financiers ont été longuement présentés et débattus lors de la commission des finances réunie le 3 avril 2021. J'en profite pour remercier les élus présents et remercier P.Rinaudo (1^{er} adjoint - délégué aux finances) et les services financiers pour le travail préparatoire (démarré en septembre) qui nous permet de disposer aujourd'hui de documents clairs et précis.

Afin de compléter ces informations et dans le cadre de l'application de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est publiée sur le site Internet après le Conseil Municipal dédié au budget communal.

CONTEXTE PARTICULIER

Ce budget 2021 a été élaboré dans un contexte particulier.

Bien évidemment la crise sanitaire à laquelle nous devons encore faire face a perturbé grandement le suivi du budget 2020 et l'élaboration du budget 2021. La collectivité avait fait le choix – dès mars 2020 - de venir en aide et d'accompagner les commerces et les entreprises impactées par la crise. En 2021, si rien n'a été encore tranché compte tenu des incertitudes, il a toutefois été décidé d'être prudent dans l'estimation de nos recettes, tout en calant nos

dépenses à un niveau qui reste efficace, pour un exercice budgétaire non pas ambitieux mais « *normal* » en termes d'investissement.

RATIOS ET CHIFFRES CLEFS

A propos de l'investissement, je tiens à souligner le ratio lié à la **capacité de désendettement de la commune** au 31/12/2020. Cette capacité de désendettement - véritable indicateur de solvabilité d'une commune - permet de déterminer le nombre théorique d'années de recettes nécessaires au remboursement intégral de sa dette.

Selon une norme admise par la Cour des comptes, la zone de confort budgétaire correspond à une capacité de désendettement inférieure à 8 ans. Le ratio pour Ramatuelle est d'à peine plus de 2 ans (2,38) !

Une telle capacité de désendettement place donc notre commune dans une zone de très **grand confort budgétaire** pour ce qui est du poids de sa dette.

La commune n'est donc absolument pas « *endettée à outrance* » comme le groupe minoritaire s'évertue à le proclamer régulièrement. Pour comparaison et selon les tableaux fournis par le ministère des finances, la capacité de désendettement était en 2019 de plus de 4 ans pour les 92 communes de la région de même strate (947 communes en Provence).

De plus, il est bon de préciser le poids réel de la charge de la dette sur l'exercice 2020 : le ratio est de 9% .

Ce qui signifie que pour 100 € de recettes, la commune consacre 9 € au remboursement de l'annuité de sa dette.

RETOUR SUR L'ARTICLE PARU DANS VAR MATIN LE 26 MARS 2021

En ce qui concerne les dépenses, nous n'avons été que moyennement surpris, à la lecture de Var-Matin daté du 26 mars dernier, d'apprendre que la commune de Ramatuelle obtenait la note de 2/20 d'une association, connue pour sa sensibilité proche de l'extrême droite, intitulée « *Contribuables Associés* ». Rien d'étonnant en effet à l'approche des élections Départementales et Régionales du mois de juin prochain.

Mais pour répondre à la question du journal : « *Votre municipalité est-elle dépensière ?* », dans une commune où près de 80 % des électeurs ont choisi il y a un an à peine de reconduire l'équipe en place, nous devons chercher l'erreur !

L'association compare « *les dépenses par habitant avec la médiane des communes de même taille.* ».

Elle prend comme référence la population servant de base à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit, en 2020 : 3 788 habitants à Ramatuelle. Elle ne considère que les sommes engagées de fonctionnement.

Mais l'association ne se demande pas une seconde pourquoi la commune dispose :

- d'une station d'épuration prévue pour **un équivalent de 28 000 habitants**.
- d'un personnel communal qui passe **de 107 agents à l'année à 170 agents en saison** (soit une augmentation de 60,58 %)

- d'un **Office de tourisme de 1^{ère} catégorie** doté d'un budget de 468 000 Euros.

Sans doute, l'association ignore que Ramatuelle est une station classée de tourisme, une commune littorale avec une économie balnéaire, les besoins, les dépenses mais aussi les recettes des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Restons sérieux, donc, et voyons les chiffres.

EN CHIFFRES

Les chiffres montrent que ce budget vise tout simplement à répondre le mieux possible aux besoins de la population :

- soutenir le lien social et la solidarité par les subventions aux associations : 517 000 € (hors OTC, CEN et CCAS)
- soigner le cadre de vie (Espaces Verts, Voirie, Equipements sportifs) : 954 700 €

-répondre aux besoins des parents, avec un service « Enfance Jeunesse » de qualité, favorable à l'épanouissement et à l'instruction des enfants (crèche, restauration scolaire, centre aéré) : 1 501 000 €

-assurer la sécurité en toutes saisons (police municipale, poste de secours et patrouille équestre) : 796 700 €

IL FAUT NOTER :

-La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat : 10 000 € en 2021 alors que ces dotations étaient de 1 228 500 € en 2011 !

-Une légère augmentation des bases fiscales (+ 82 799 €) et la **non** augmentation des taux communaux en 2021 (et ce depuis 2017).

-Et aussi, le transfert du taux de la taxe foncière du département sur le taux de la commune **SANS incidence pour le contribuable qui paiera à la seule commune ce qu'il payait au département et à la commune.**

Compte-tenu de l'implication des services municipaux, la plupart des dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées sauf bien évidemment celles liées à la lutte contre la pandémie. Il est noté également une augmentation sensible des frais de personnel (+ 360 000 € sur un budget de 5 470 000 €) afin de répondre aux services que les habitants et les touristes de Ramatuelle - Pôle mondial du Tourisme - sont en droit d'attendre.

Malgré des recettes inscrites au Budget Principal prudentes en lien avec la crise (taxe additionnelle aux droits de mutation, recettes des régies et taxe de séjours) et la poursuite de la baisse des charges financières (- 9.08%) dû à la renégociation des emprunts, il n'a pas été nécessaire d'augmenter, pour la 4ème année consécutive, les taux des impôts locaux pour maintenir le virement à la section d'investissement dans des proportions efficaces et continuer à investir massivement encore cette année tout en maintenant la qualité des services proposés aux Ramatuellois.

La section de fonctionnement est, cette année, fixée à 17 854 000 €.

Le montant de la section d'investissement s'élève à 16 331 000 € dont 6 339 752 € de dépenses d'équipement

Après **la jeunesse, la sécurité, la santé** la commune continue de porter ses priorités sur **l'aménagement du territoire :**

-poursuite de l'aménagement de la plage de Pampelonne dans le cadre du Schéma d'Aménagement (déconstruction et modification des réseaux) sans emprunter !

-travaux de voirie

-les études portant sur :

- la ZMEL,
- la revitalisation du village,
- la rénovation thermique du groupe scolaire ...

Toutes ces opérations sont financées par :

- 42 % d'autofinancement,
- 46 % de dotations et de subventions
- 12 % d'emprunt.

En résumé, ce budget traduit la volonté de **maintenir la qualité des services publics rendus à la population, d'entretenir notre patrimoine communal et de préparer l'avenir tout en n'augmentant pas l'endettement de la commune et en gardant des impôts locaux bas.**

Bien évidemment, la commune sera et restera aux côtés de celles et ceux qui créent emploi, activité et croissance, comme elle l'a été en 2020 pour affronter la pandémie ■